



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DES  
ASSOCIATIONS DU PARAPUBLIC VAUDOIS

## Communiqué de presse

### Première étape victorieuse pour les gratifications...

La pétition de la FSF déposée au Grand Conseil vaudois en mai dernier, forte de 4320 signatures, a été traitée mardi 27 septembre par le législatif du canton. Pour mémoire, notre pétition abordait deux volets:

**Gratifications d'ancienneté:** depuis l'entrée en vigueur de la LPers (2003), le Conseil d'Etat a suspendu, arbitrairement, l'application de la norme légale instituant les gratifications d'ancienneté.

**Commission de réévaluation:** voilà plus de deux ans que le Conseil d'Etat a promis la réévaluation de certaines fonctions, dont les fonctions administratives. Le refus abusif de Pascal Broulis de mettre en place la commission chargée de la réévaluation des fonctions péjore cette situation.

- **Le Grand conseil vaudois a renvoyé au Conseil d'Etat la partie gratification de notre pétition. La FSF attend de l'exécutif des propositions concrètes pour enfin mettre en place la norme légale en la matière et non pas une réponse diluée dans un verbiage dont il a le secret et qui n'apportera aucune réponse.**
- **Le Grand conseil a rejeté à une voix la question de la commission de réévaluation de certaines fonctions. Une situation ubuesque... Le Grand conseil renie son vote, sous forme de décret, de novembre 2008 exigeant notamment un réexamen sérieux des fonctions administratives. Cette situation est grave pour la FSF et risque d'oblitérer les rapports de partenariat entre le Conseil d'Etat et notre fédération.**

#### Personnes de contacts :

Béatrice Métraux, Présidente FSF : 079 703 82 29

Cyrille Perret, Secrétaire général FSF : 079 333 01 13

Lausanne, le 27 septembre 2011